

Paris, Le 12. octobre, 1825.

Messieurs,

Vous connaissez déjà tous Les Détails de funeste événement qui a réduit en Cendres La Malheureuse Ville de Salsins, aussi ne voudrions nous pas vous affliger de nouveau par le pénible récit. nous ne doutons pas plus des impressions douloureuses qu'ils ont Laissées dans Vos Coeurs, que des sentiments de Bienfaisance dont vous êtes animés et qui nous font espérer que vous voudrez bien accueillir La demande que nous avons L'honneur de vous soumettre.

La Voce unanime de toute La France s'est prononcée pour La reconstruction de Salsins, mais ce seroit se hasarder que d'espérer plus Long Temps pouvoir y parvenir par Le Moyen des souscriptions et offrandes particulières qui s'élevèrent à 750,000 francs, y compris Les 200,000 francs accordés par Le Gouvernement tandis que L'évaluation exacte des pertes est de 8,827,990 francs.

Vous voyez, Messieurs, par cet exposé, qu'il n'est plus permis de se faire illusion; C'est pourquoi La Commission a tourné ses regards vers Les Conseils Municipaux, pour Les prier de vouloir bien voter quelques fonds suivant Les revenus de Leurs Communes. Cette Mesure viendrait, d'une manière efficace au secours des infortunés Salsinois, C'est par elle seule qu'ils peuvent songer à rebâtir Leur Cité.

Les Villes de Bayonne, Bordeaux, Fontainebleau, Coulbosc et plusieurs Communes de L'ancienne Province de Franche-Comté ont

présenter notre prière; nous espérons qu'elle sera entendue de tous Les Conseils
Municipaux à qui nous s'adressons.

Dans cette confiance, nous avons prié M. M. Les Préfets de vouloir
Bien donner Leur adhésion à ces Votés Et tout porte à croire que Le
Gouvernement Les approuvera, puis qu'ils auront pour but de réparer La plus
Grande infortune dont fassent Mention Les Annales de La France.

Nous avons L'honneur d'être avec une Considération
Très distinguée,

Messieurs,

Vos Très humbles Et Très obéissants serviteurs,

Les Membres De La Commission pour L'incendie
de la lius, établie à Paris.

Signé Benon Mevau président, G. Serret, Vallès, Jeannin
Et Girod procureur.

Compromis
L. M. de Spitzg.
Nicoz